

HOMMAGE À IVAN BERNIER

PAR PASCAL ROGARD

L'histoire de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité culturelle de 2005, c'est le produit d'heureuses rencontres. Du droit et de la politique dont les forces respectives ont produit cet instrument international si innovant. De la France et du Canada qui ont œuvré sans relâche à faire émerger des brumes de l'UNESCO dans des délais record un consensus pour protéger le droit des Etats de définir, d'adopter et de mettre en œuvre des politiques culturelles. C'est aussi la rencontre d'hommes et de femmes passionnées qui se sont battus sans relâche pour que le commerce ne nie pas la spécificité des biens et services culturels et audiovisuels. Ivan Bernier est de ceux-là, lui qui s'est intéressé très tôt au traitement de la culture en droit international économique, bien avant l'émergence de « l'exception culturelle » à laquelle on accole souvent à tort l'étiquette « française ».

Ivan Bernier est un digne représentant de cette excellence juridique mis au service de la création, de la culture, des auteurs, des artistes, des entrepreneurs de la culture mais aussi du public. Il a été l'un des chefs de file cette filière québécoise, à laquelle la France doit beaucoup, et qui a contribué à créer un droit de la diversité culturelle, et même un droit à la diversité culturelle, avant même que ces concepts ne soient reconnus internationalement.

Disons-le clairement, il a été l'un des pionniers, l'un des esprits et l'une des plumes qui a permis de porter sur ses fonts baptismaux la Convention de 2005. Comme rien n'aurait enfin été possible sans la mobilisation d'une expertise juridique qui relève indubitablement de la science et parfois aussi de l'habileté et d'un art de la rédaction, son rôle éminent doit être souligné.

Pour autant, le parcours d'Ivan Bernier et sa contribution à la construction d'un droit protecteur des biens et services culturels ne s'arrêtent pas à la Convention. Ce sont des générations d'étudiants et de chercheurs qui, sur plusieurs décennies, ont eu la chance de

pouvoir se former à ses côtés. Ce n'est pas non plus un hasard si autant d'institutions prestigieuses et de groupes de travail internationaux ont eu recours à son expertise: l'UNESCO, l'Organisation Internationale de la Francophonie (l'OIF), le Réseau International sur la Politique Culturelle (RIPC)...

En 2017, la coalition française pour la diversité culturelle, que je préside, a décidé de remettre un prix honorifique – ainsi qu'à la professeure véronique Guèvremont – pour saluer son engagement en faveur de la diversité culturelle. C'était un choix si évident qu'il a été fait à l'unanimité des organisations membres de la Coalition pour rendre hommage à une personnalité qui a permis d'imposer la promotion de la diversité culturelle dans le paysage du droit international.

Encore une fois, merci professeur Bernier.

Pascal Rogard

Président de la coalition française pour la diversité culturelle

Directeur général de la Sacd